

**ROLLE** Le Conseil communal a adopté mardi le règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

# Sous l'œil de Moscou

**JOCELYNE LAURENT**

rolle@lacote.ch

«La vitre du shop de la station service Ullieli a été défoncée dans la nuit de lundi à mardi, informait mardi soir Christian Hochstrasser, conseiller communal. On peut espérer que le projet de caméras de vidéosurveillance freinera la criminalité à Rolle.» Un souhait partagé par plusieurs autres conseillers. Après un vif débat, le vote sur le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été sans appel: 27 pour, 8 contre et une abstention. Pourtant, lors de la discussion qui a précédé, des voix s'étaient élevées contre cette incursion dans le domaine public. Céline Ehrwein Nihan, conseillère, est intervenue au nom d'un petit groupe farouchement opposé au projet. «Si vous acceptez ce règlement, cela signifie que vous dites oui à la présence de vidéosurveillance dans l'espace public et que cela deviendra bientôt une réalité», a-t-elle lancé.

## Lutter contre la vague de cambriolages

Plusieurs conseillers ne partageaient pas ses craintes. «A mes yeux, ce qui est le plus précieux, c'est la liberté individuelle et le règlement la respecte», a noté Lucette Schmutz. «Je suis rassurée par les conditions d'utilisation de ces caméras», a renchéri Francine Truc, membre de la commission chargée de rapporter. Le cadre d'utilisation semble en effet très strict. Le règlement stipule notamment que «les images



Treize caméras de vidéosurveillance pourraient être installées dans la Grand-Rue et dans le secteur Place d'armes-Château. ARCHIVES TATIANA HUF

enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction et n'être transmises qu'aux autorités chargées de poursuivre les infractions constatées.» En outre, le système de vidéosurveillance ne peut être installé qu'après avoir obtenu l'autorisation du préposé cantonal à la protection des données et à l'information. Les opposants au projet ont pourtant remis en cause l'efficacité de telles mesures. «Les études sur les effets de la vidéosurveillance sont contradictoires», a souligné Céline Ehrwein Nihan, mettant en doute l'impact des caméras sur la diminution des actes délicieux.

## Des emplacements à valider

Les opposants auraient préféré que l'accent soit mis sur la prévention et les moyens humains et ont regretté qu'aucune enquête auprès de la population et qu'aucun débat de fond n'ait eu lieu avant le vote de l'objet. «On est précisément là ce soir pour discuter des avantages et désavantages des caméras de vidéosurveillance. La Municipalité a établi un règlement-type afin de provoquer cette discussion nécessaire. Pour nous il s'agissait d'être responsables», a répondu Françoise Tecon-Hebeisen, municipale en charge du dossier.

Car la Municipalité ne cache pas avoir pris cette mesure, non seulement pour répondre aux incivilités et autres actes de vandalisme, mais surtout en réponse aux nombreux cambriola-

ges et brigandages qui ont eu lieu à Rolle ces deux dernières années. «Dernièrement il y a eu au moins quatre cas de criminalité scandaleuse. S'il y avait eu une caméra, peut-être qu'elle aurait permis une identification», a ajouté la municipale. En janvier, le supermarché Coop subissait un vol à main armée, couplé d'une agression sur deux vendeuses. En 2011, deux bijouteries avaient aussi fait les frais des malfaiteurs. «Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. C'est un plus», confiait Sylvain Guignard, au lendemain du vote sur le règlement. Le bijoutier, en juillet 2011, avait été agressé en plein jour. Laurent Ullieli, victime du récent acte de déprédation dans sa station service, estime lui aussi que le projet de caméras de vidéosurveillance est positif et qu'il est susceptible d'avoir un effet dissuasif: «C'est un premier pas, je ne suis pas sûr que cela puisse tout régler. C'est un des moyens d'agir.» «C'est positif pour la ville de Rolle. J'en suis convaincu. Ma précédente expérience en tant que patron d'une grosse entreprise de sécurité à Genève m'a donné la preuve de l'efficacité des caméras de vidéosurveillance», notait pour sa part Pierre Juillet, responsable de la sécurité publique de la ville de Rolle.

Après l'adoption du règlement, l'étape suivante consistera à soumettre au Conseil un préavis relatif à l'acquisition et la mise en place des caméras, dont l'emplacement doit être soumis à enquête publique. ●

« Pour nous, membres de l'Exécutif, il s'agissait d'être responsables. »



**FRANÇOISE  
TECON-HEBEISEN**  
MUNICIPALE